

Questions orales

M. Hnatyshyn: Une brève question supplémentaire. Il y a, je crois, de nombreuses contradictions dont l'une que j'ai signalée à l'égard des renseignements que le premier ministre a obtenus de ce ministre et selon lesquels il aurait été mal informé ou on lui aurait menti. Je demande au ministre des Approvisionnement et Services s'il va faire une déclaration à l'appel des motions au sujet de sa participation à cette perquisition illégale, sans tenir compte de ses responsabilités ministérielles, mais simplement pour nous dire s'il n'a rien eu à voir dans toute cette affaire ou s'il a participé personnellement à un acte illégal?

M. Alexander: Nous vous avons offert une chance et vous n'en avez pas profité.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Greenwood.

M. Alexander: Renvoyez-le à l'étranger; donnez-lui des vacances comme à Ouellet.

L'ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—LA PRÉSUMÉE CONSPIRATION EN VUE DE CAMOUFLER L'AFFAIRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet de l'aspect de l'affaire qu'on ne semble pas explorer à fond. A moins que je fasse erreur, le solliciteur général nous a dit que, le 6 novembre, le commissaire et M. Starnes lui avaient conseillé de ne pas répondre à une lettre qu'il avait reçue dans laquelle on se plaignait du prétendu cambriolage. Je demande si cela ne ressemble pas à une conspiration en vue d'entraver l'administration de la justice et ce qu'on fait à ce sujet. Je n'accuse pas le solliciteur général d'y être partie, même si j'aimerais certes savoir quelle part il y a jouée. Je dis, toutefois, que des personnes très haut placées dans notre corps policier national n'hésiteront pas à conspirer pour supprimer des preuves ou empêcher de donner suite à des questions aussi importantes pour l'administration de la justice que celle-ci. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une question très sérieuse que je suis actuellement en train d'étudier avec le solliciteur général.

M. Brewin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, mais traitant d'un aspect un peu différent. Dans son discours, vendredi, le solliciteur général a dit, comme en fait foi la page 6793 du *hansard*:

Le gouvernement décida donc de ne pas procéder à la mise sur pied d'une commission royale, . . .

C'est-à-dire de faire étudier toute cette affaire.

. . . fermement décidé toutefois à réexaminer l'affaire à nouveau une fois que le processus judiciaire normal eut complété son cours.

J'aimerais demander au premier ministre, ce qu'il pense d'une interprétation entre autres: les accusés ont plaidé coupables et ont été acquittés; le processus judiciaire n'avait-il pas alors complété son cours? Je me demande si la promesse du gouvernement de réétudier la question par le biais d'une Commission royale d'enquête n'est pas maintenant exécutable.

Sinon, quand le deviendra-t-elle? Allons-nous devoir attendre indéfiniment tandis que différentes enquêtes ont lieu au Québec? N'est-il point temps maintenant pour le gouvernement de tenir sa promesse et de faire ce que, d'après le solliciteur général, il a décidé de faire et s'est engagé à faire il y a quelque temps?

● (1500)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, c'est une redite de la question précédente qui, je l'admets, constituait un point de vue important. Mais le député demande aussi quand le gouvernement agira. Je lui ai déjà dit que je suis en train d'en discuter avec l'actuel solliciteur général. Le député a posé une question importante et sérieuse qui nous préoccupe grandement.

L'ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—LE REJET PAR LE MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES DE LA RESPONSABILITÉ POUR LES AGISSEMENTS DE LA POLICE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Étant donné que tous les gouvernements canadiens ont toujours eu pour attitude de reconnaître que les ministres endossent pleinement la responsabilité des agissements de ceux qui relèvent d'eux, et que le premier ministre a confirmé à la Chambre le 24 mai dernier que c'est le cas de son gouvernement, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il autorise actuellement l'ex-solliciteur général à rejeter toute responsabilité pour les agissements de l'officier de la GRC qui relevait de lui et qui a été impliqué dans le cambriolage de 1972, comme le ministre le fait dans son communiqué du 2 juin dernier?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'officier de la GRC qui a commis cet acte illégal a plaidé coupable devant les tribunaux. Je ne pense pas que le député sous-entend, à moins que le ministre n'ait eu connaissance et ordonné à ce membre de la GRC de commettre cet acte illégal, qu'il devrait être lié de quelque façon que ce soit par sa responsabilité ministérielle. Je possède une déclaration sans équivoque du ministre dans laquelle il est établi que ni lui-même ni le commissaire de la GRC n'étaient au courant du cambriolage qui devait avoir lieu. Ce fait est également confirmé par le commissaire de la GRC. Par conséquent, je ne comprends pas pourquoi le député peut soutenir qu'un ministre est responsable d'un acte commis à son insu.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, le premier ministre ignorait-il que tous les ministres qui ont occupé des postes dans les divers gouvernements canadiens n'ont jamais hésité à prendre la responsabilité des gestes posés par leurs subordonnés quels qu'ils aient été, et que l'ex-solliciteur général s'écarte tout à fait de la pratique établie? Il cherche à éluder ses responsabilités, ce qu'aucun ministre respectable n'a jamais fait avant lui.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ce qu'il faut retenir, c'est que lorsqu'il occupait les fonctions en question, le ministre n'a pas eu connaissance des illégalités commises par ses subordonnés. Lorsque ces illégalités ont été connues, l'ex-solliciteur général et le solliciteur général actuel sont intervenus.